

4Les citoyens éclairés
16 impasse Marcel Cerdan
56600 Lanester

à l'attention de Mr Bernard Laurans,
Directeur régional Bretagne Enedis
64 bld Voltaire
35065 RENNES Cedex

Lanester, le 27 juillet 2017

Monsieur Laurans,

Je suis bien aise d'avoir une réponse à mon dernier courrier, ceux des 7 avril, 29 mai, 23 juin 2016 mail du 9 décembre vous invitant à une réunion publique, ainsi que le recommandé adressé à Mr Monloubou le 9 juillet 2016 et courrier du 10 août étant restés sans réponses. Je vous en remercie.

Mr Pichon, enedis Caudan, m'avait dit au téléphone que vous ne connaissiez pas la cause de l'explosion du transformateur de Lanveur, vous nous confirmez qu'il y a eu un court-circuit. Toutefois, le concentrateur nécessaire au système linky est placé entre le transformateur et les compteurs des usagers, dont les disjoncteurs ne sont plus réglés sur le même calibre avec les linky. Nous étions au mois de février, et les usagers chauffaient donc les appartements, ce qui a pu générer une sur-tension sur les câbles ? Ce qui n'arrivait pas avec les anciens compteurs.

Vous me parlez ensuite de la technologie appellation CPL pour la commande des chauffe-eau envoyée par vos services. Hors, il s'agit là d'un train d'ondes à 175 htz ne portant aucune information. Il s'agit juste d'un signal à très basse fréquence et sur quelques secondes 2 ou 4 fois par jour. Ce signal ne transporte ni octets ni bit ; zéro information ; il ne porte donc pas le nom de courant porteur en ligne.

Les compteurs installés en technologie G1 répondent à une fréquence de 63.000 et 74.000 htz, nous sommes bien loin du signal pulsadis de 175 htz. Vous précisez que la technologie du CPL ne nécessite aucuns travaux ni nouveaux câblages, or, nos installations électriques sont conçues pour supporter au maximum 1000 hertz ! Comment se protéger de telles fréquences sans câbles blindés ? Mr Osono de Intron Europe a bien reconnu que toute l'installation était rendue « radiative » par le passage du CPL. De plus, les compteurs sont installés aujourd'hui en G3, avec comme vous le dites un compteur « upgradable » qui peut intégrer quantité de nouveaux logiciels à distance, et sans prévenir l'utilisateur. Ces fréquences montent toujours (aujourd'hui en 4G avec des essais de 5G !) puisque Mr Macron, à l'époque ministre de l'économie a autorisé le rachat d'Alcatel Lucent par Nokia, créant ainsi de véritables empires mondiaux des technologies de communication.

Bien que vous nous affirmiez que cette technologie soit éprouvée (il s'agit ici en fait du pulsadis) et fiable... de nombreux usagers ont eu à déplorer des appareils grillés, moteurs de volets roulants et portes de garage, ordinateurs, lave-linge... mais surtout, et c'est plus grave, certaines personnes, particulièrement sensibles ont depuis des problèmes de santé déclenchés ou

aggravés, comme Mme Guyonvarc'h à Quéven, électro hyper sensible, qui vous avait pourtant fourni un certificat médical du professeur Belpomme demandant de ne pas lui mettre ce compteur, sous peine d'aggravation de ses symptômes. Je vous joins les documents du médecin, nous vous demandons de bien vouloir remettre à cette dame un compteur électronique, tout à fait suffisant pour enregistrer une consommation électrique.

Mme Sarahjane Boyd sur la commune de Le Saint a subi un incendie de sa maison qui a été complètement détruite le 1^{er} janvier 2017. Tous ses biens ont été détruits ; elle a été dédommagée par son assurance pour « raisons accidentelles » sans aucun lien fait avec l'installation d'un linky trois semaines auparavant. Elle est aujourd'hui hébergée chez une amie, mais a très peur de faire des travaux sur sa maison, qui ne comporte plus de des murs pour l'instant. Nous vous demandons également la dépose du linky pour cette personne, et la repose d'un ancien compteur.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions de croire, Monsieur à l'assurance de nos salutations citoyennes.

La présidente,

Danièle Bovin